



Wallonie

COMMUNE DE VIELSALM

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame Cindy VAN RILLAER demeurant Linestraat 17A à 3850 Nieuwerkerken.

Le terrain concerné est situé Burtonville à 6690 Vielsalm et sur le bien cadastré Vielsalm 1^{ière} Division Section C n°492K.

Le projet est de type: transformation d'une habitation en deux logements, et présente les caractéristiques suivantes: dérogation aux plans et prescriptions du lotissement «Indivision Paquay» délivré le 15 avril 2003 en ce qui concerne:

- **Article 2 – Destination:** transformation d'une habitation unifamiliale en deux logements.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h à l'Administration communale de Vielsalm, Service communal de l'urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service communal de l'urbanisme: Monsieur Philippe Maréchal (080/292817) - Madame Sabine Piette (080/292818) - Madame Sandra Fransolet (080/292816).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05 décembre 2018 au 20 décembre 2018 au collège communal:

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante: Administration communale de Vielsalm, rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm
- par courrier électronique aux adresses suivantes:
philippe.marechal@vielsalm.be ou sabine.piette@vielsalm.be ou sandra.fransolet@vielsalm.be

A Vielsalm, le 30 novembre 2018

Pour le Collège,

La Directrice générale,

Anne-Catherine PAQUAY



Le Bourgmestre,

Etie DEBLIRE



Wallonie

COMMUNE DE VIELSALM

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Alexandre MONTLAHUC, demeurant Regné 40A à 6690 Vielsalm.

Le terrain concerné est situé Regné, sur le bien cadastré VIELSALM 2^{ème} Division Section A n°1661 pie, 1662H.

Le projet est de type: construction d'un hall pour le rangement de véhicules, et présente les caractéristiques suivantes:

- Dérogations aux plans et prescriptions du schéma d'orientation local (SOL) de Regné approuvé par arrêté royal du 23 décembre 1952 en ce qui concerne:
 - C-Implantation: façades latérales situées à moins de 4 mètres des limites mitoyennes;
 - D-Esthétique: bâtiment présentant des murs aveugles;
 - E-Matériaux: 1° et 2°: murs extérieurs en bardage voliges ton brun et soubassement en dalles de béton ton gris;
3°: absence d'encadrements des baies;
5°: toiture à double versants d'une pente de 25° en tôles profilées ton gris anthracite;
 - G-Annexes: distance entre le bâtiment principal et l'annexe inférieure à 10 mètres.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h à l'Administration communale de Vielsalm, Service communal de l'urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service communal de l'urbanisme: Monsieur Philippe Maréchal (080/292817) - Madame Sabine Piette (080/292818) – Madame Sandra Fransolet (080/292816).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05 décembre 2018 au 20 décembre 2018 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante: Administration communale de Vielsalm, rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm
- par courrier électronique aux adresses suivantes: philippe.marechal@vielsalm.be ou sabine.piette@vielsalm.be ou sandra.fransolet@vielsalm.be

A Vielsalm, le 30 novembre 2018

Pour le Collège,

La Directrice générale,


Anne-Catherine PAQUAY



Le Bourgmestre,


Elie DEBLIRE